

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	43	45

Date de la convocation

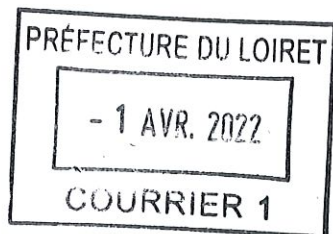
9 mars 2022

Numéro de la délibération

22-13

Objet de la Délibération

Assistance à Maîtrise
d'Ouvrage (AMO) pour
élaborer la candidature au
programme Leader 2023-2027



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 1^{er} avril 2022
Et publication ou notification
Le 1^{er} avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, les vingt-trois mars à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical, dûment convoqué le neuf mars deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de TOURNOISIS, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Mirianne BOHOMET (Sougy), Jean-Michel BORDIER (RUAN), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (GEMIGNY), Thierry CLAVEAU (VILLAMBLAIN), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy) Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Sylvain HODEAU (Saint-Péravy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Mathieu NOEL (suppléant de Yves PINSARD – Patay), Sébastien ROJO (Patay), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes),

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Bruno CHESNEAU (suppléant de Michel FAUGOUIN - Chaingy), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Joël LAINE (suppléant de Jacques MESAS - Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohann CHESNEAU (suppléant de Solange VALLEE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epièdes en Beauce).

A donné pouvoir :

Patrice VOISIN (Patay) à Sébastien ROJO (Patay).
Pascal FOULON (Saint-Ay) à Marie-Françoise QUERE (Saint-Ay).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Véronique MERCIER (Gidy), Thierry COUTANT (Saint-Péravy-la-Colombe), Claude PELLETIER (Chevilly).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Marie-Christine MALET (Mareau-aux-Prés), Marie Françoise QUERE (Saint-Ay)

Ainsi que : Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce).

Vu l'exposé du Président,

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Centre-Val de Loire pour la candidature LEADER 2023-2027 en date du 15 décembre 2021,

Vu la délibération n° 22-02 autorisant le Président à avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaborer la candidature LEADER 2023-2027 et à lancer une consultation,

Vu la consultation menée entre le 16 février et le 11 mars 2022,

Vu l'unique offre réceptionnée,

Vu l'audition du prestataire ayant eu lieu le mardi 22 mars 2022 par la « commission marché public »,

Vu la qualité de l'offre proposée par l'entreprise Groupe Rouge Vif,

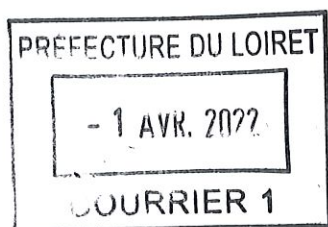
Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	43	45

Date de la convocation
9 mars 2022

Numéro de la délibération
22-13

Objet de la Délibération

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour élaborer la candidature au programme Leader 2023-2027



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 1^{er} avril 2022
Et publication ou notification
Le 1^{er} avril 2022

Le Président informe que le coût de ce projet sera plafonné à 19 818€ TTC et présente le plan de financement suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
AMO LEADER 2023-2027	19 818,00 €	LEADER (80%)	15 854,40 €
		Pays Loire Beauce (20%)	3 963,60 €
TOTAL (24j)	19 818,00 €	TOTAL	19 818,00 €

Après avoir entendu les explications du Président, les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise Groupe Rouge Vif pour un montant de 19 818 € TTC,
- D'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'Europe et de tout autre financeur pour soutenir ce projet,
- De solliciter les subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 19.1 du programme LEADER 2014 - 2020, étendu à 2022, pour l'AMO LEADER 2023-2027, au taux maximum,
- D'autoriser le président à mener toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,
- D'autoriser le président à signer tous les actes et documents afférents au lancement et à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce

Frédéric CUIILLERIER

